

Électricité – Moteur du développement

Promotion de l'Electrification par les Energies Renouvelables (PERER)

Aperçu

Nom du projet	Promotion de l'Electrification par les Energies Renouvelables (PERER)
Mandaté par	Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)
Pays	Madagascar
Agence d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Durée	01/2015 – 12/2018

Défi

Seulement 15% de la population ont accès à l'électricité à Madagascar, et pour les 67% qui habitent en milieu rural, ce taux n'arrive qu'à 5%.

Pour répondre à leurs besoins énergétiques quotidiens, la majorité des ménages malgaches recourt à l'utilisation du bois de chauffe, de pétrole lampant, de bougies, de batteries, de charbons, et de générateurs diésel. Du fait d'un accès limité à l'énergie, les infrastructures sociales de base comme les écoles, les centres de santé ou les bureaux administratifs (mairies entre autres) ne peuvent fonctionner qu'à temps partiel surtout en milieu rural.

Ces dernières années, la consommation en électricité est en croissance constante due à l'explosion démographique et à l'évolution de la technologie. En outre, les études menées par le Ministère de l'énergie et des hydrocarbures (MEH) ont estimé que 95 % des industries à Madagascar utilisent entre 31 % et 41 % de la consommation totale en électricité. Cette évolution a donc un grand impact non négligeable sur les besoins en électricité provoquant un déséquilibre au profit de la demande par rapport à l'offre.

Le manque d'accès à l'électricité constitue ainsi un obstacle majeur pour le développement du pays.

Pour rendre le secteur d'Électricité plus attractif et sécurisant aux investisseurs publics et privés, les conditions cadres et réglementaires doivent être améliorées.

Dans La Nouvelle Politique de l'Energie (NPE) promulguée en 2015, le MEH prévoit déjà ce défi. Par ailleurs, c'est dans cette optique que la GIZ accompagne le MEH, l'Office de Régulation de l'Électricité (ORE) et l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER) ainsi que le secteur privé dans la réforme de la loi cadre régissant le secteur.

Objectif

L'objectif principal de PERER est d'améliorer les conditions cadres et réglementaires pour des investissements publics et privés dans l'électrification par le biais des énergies renouvelables.

Approche

Afin d'atteindre cet objectif, la GIZ travaille principalement avec le MEH, l'ADER et l'ORE et collabore avec les principaux acteurs : publics et privés. Pour contribuer à l'efficacité, l'effectivité et surtout la mise en œuvre de l'amélioration du secteur, PERER intervient dans plusieurs domaines :

- **Politique et régulation :** La GIZ appuie les acteurs principaux dans l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la NPE et la mise en place d'une structure de gestion adéquate. En outre, elle intervient également dans le cadre juridique notamment l'intégration des recommandations de tous les acteurs dans l'ébauche de la réforme d'une nouvelle loi sur l'électricité.
- **Capacités du secteur public :** La GIZ apporte des appuis conseils aux MEH, ADER et ORE notamment dans le développement stratégique et organisationnel, ainsi que la mise en place d'un système d'information et de suivi du secteur. En outre, elle accompagne le gouvernement dans la conclusion d'un nouveau mécanisme de financement pour la promotion de l'électrification par le biais des énergies renouvelables notamment la restructuration du Fonds National de l'Electricité (FNE).



De gauche à droite:

1. Installation solaire (15 KW) dans la commune rurale Mahaboboka, région Tuléar 2016
2. Barrage Soavina dans la commune rurale d'Ilaka Centre - Région Amoron'i Mania 2017
3. Formation du secteur banquier sur la thématique énergie renouvelable et les possibilités de financement de projets d'énergies renouvelables, 2016

- Capacités du secteur privé :** La GIZ appuie la mise en place d'une plateforme de dialogue entre le secteur public et privé en vue d'élargir et de promouvoir des investissements par des concessionnaires privés œuvrant dans les énergies renouvelables. Par ailleurs, elle intervient dans le renforcement de capacités des acteurs privés entre autres le montage des projets bancables.
- Procédures d'appel d'offres :** La GIZ travaille avec le MEH, l'ADER et ORE dans l'optimisation des processus et mécanismes d'octroi de concessions/autorisations afin d'assurer le bon fonctionnement des modèles PPP dans le secteur.
- Procédures d'injections aux réseaux électriques :** Le projet apporte des appuis conseils aux MEH, ADER et la JIRAMA dans l'élaboration et la publication de procédures standardisées pour l'octroi de concessions d'énergies à des producteurs d'énergie indépendants (IPP). Elle apporte également des appuis conseils en vue d'instaurer la transparence et l'amélioration du processus pour la promotion des IPP et afin de permettre au gouvernement d'avoir une bonne capacité de négociations et de conclusions sur les contrats d'achats d'énergie (PPA).

Bénéfices

Le secteur de l'énergie à Madagascar est consolidé à travers le renforcement des capacités des institutions étatiques, des acteurs privés et de la société civile pour l'identification, la planification et la mise en œuvre de projets d'électrification par le biais des énergies renouvelables.

Facteurs de succès

- Un plan d'action pour la politique nationale de l'énergie, basé sur les énergies renouvelables, est intégré dans les documents normatifs du secteur.
- Trois propositions de textes réglementaires pour l'amélioration des conditions cadres pour le développement de l'électrification par le biais des énergies renouvelables sont mises à disposition aux acteurs principaux pour être votés. Au moins trois textes réglementaires pour l'amélioration des conditions cadres pour le développement de l'électrification par le biais des énergies renouvelables sont disponibles.
- Le FNE restructuré subventionne trois projets d'énergies renouvelables via des contrats de concessions.
- Un mécanisme d'incitation, qui prend en compte les besoins des bénéficiaires, avec une concentration particulière sur l'intégration du genre et la lutte contre la pauvreté, au niveau de la planification des systèmes d'énergies décentralisés, a été validé entre l'ADER et le MEH.

- Quatre nouveaux contrats d'autorisation /concessions par des mini - réseaux et des producteurs indépendants d'électricité sont octroyés.

Un Exemple sur le terrain

Le lancement d'un appel à projet permettra à environ 200 000 personnes dans les régions de SAVA et d'Atsimo - Antsinanana d'accéder à l'électricité d'ici 2018, grâce au partenariat entre l'Etat Malgache et des sociétés privées. La Coopération Allemande accompagne la planification, la mise en concurrence et la réalisation de ces projets dans le Sava.

Résultats

- La GIZ a appuyé l'élaboration de la Nouvelle Politique de l'Energie qui prévoit de faire passer le taux d'accès à l'électricité à 70% dont 85 % proviennent de l'Energie Renouvelable, à l'horizon 2030. La GIZ soutient ainsi la mise en place de structures et l'élaboration d'une stratégie pour sa mise en œuvre.
- Grâce à la collaboration entre la GIZ, l'ORE ainsi que tous les acteurs principaux dans le secteur, une nouvelle proposition de loi régissant l'électricité est disponible et sera soumise au parlement en 2017. Suite à cela, une mise à jour des Décrets d'application et des Arrêtés relatifs à cette nouvelle loi sera effectuée.
- La GIZ a appuyé les procédures d'attributions de concessions pour 47 zones d'aménagement. Ainsi, au terme du contrat des concessionnaires, environ 2.2 millions d'habitants auront de l'électricité. Par la suite, la capacité de production d'électricité atteindront ainsi jusqu'à 880 MW.
- En étroite collaboration avec l'ADER, environ 150 000 bénéficiaires directes et 170 000 indirectes issus de 98 fokontany dans la région Sud-Ouest dont Androy, Anosy, Atsimo-Andrefana et Ihorombe bénéficieront de l'électricité via l'énergie solaire ou éolienne. Une étude socio-économique et estimation de la demande en énergie a été faite afin d'améliorer les données de base pour les futures soumissionnaires.
- Des études hydrologiques et socio-économiques sont menées en collaboration avec l'ADER pour 5 sites hydroélectriques dans la région SAVA.
- Après renforcement de capacité en matière de gestion des offres, le MEH peut mieux jouer son rôle d'évaluateur d'offres entre autres les contrats de concessions.
- Quatre accords de projets pour des centrales hydroélectriques d'une puissance entre 60 MW et 300MW ont été signés et des financements privés de 1.5 milliards d'euros ont été mobilisés.
- Ces projets permettent d'économiser environ 2 millions de tonnes de CO2 chaque année (par rapport au scénario d'alternatives de diesel, huile lourde ou l'utilisation de charbon.

Publié par	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH Bureaux à Bonn et Eschborn, Allemagne
Contact	Promotion de l'Electrification par les Energies Renouvelables (PERER) 8ème étage - aile droite - Immeuble Fitaratra Rue Ravoninahitriniarivo - Ankorondrano Antananarivo 101 - Madagascar T : +261 20 22 209 03 giz-perer@giz.de
Auteur/Layout	GIZ-PERER

Au nom du	Ministère Fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Département	Département Afrique
Adresse des bureaux du BMZ	BMZ Bonn Dahlmannstraße 4 53113 Bonn, Germany T : +49 (0) 228 99 535 - 0 F : +49 (0) 228 99 535 - 3500 poststelle@bmz.bund.de www.bmz.de
	BMZ Berlin Stresemannstraße 94 10963 Berlin, Germany T : +49 (0) 30 18 535 - 0 F : +49 (0) 30 18 535 - 2501

La GIZ est responsable du contenu de cette publication